**Logo, company name

Description automatically generatedRAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

*Mise à jour : octobre 2022*

**PAYS :** RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL : Final**

**ANNEE DE RAPPORT :** 2023

**INFORMATIONS SUR LE PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet : PROJET D’APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE**  **Numéro Projet / MPTF Gateway:****PBF-CAF-A9/00116887** | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **PNUD (Agence coordinatrice)**  **ONU Femmes** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 23 juillet 2019  **Date de fin de projet : (**22 juillet 2021) 19 Juillet 2021 + Extension sans cout de 6 mois (21 Janvier 2022)  **Ce projet a-t-il bénéficié d'une prolongation (avec ou sans coûts) ?** **Oui, Prolongation sans coût**  **Ce projet demandera-t-il une prolongation (avec ou sans coûts) ?****Non**  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire) :**   * Veuillez indiquer les montants totaux en dollars US alloués à chaque organisation récipiendaire * Veuillez indiquer le montant du budget initial, le montant transféré à ce jour et l'estimation des dépenses par récipiendaire. * Pour les projets transfrontaliers, regroupez les montants par agences, même s’il s’agit de différents bureaux pays, Vous aurez l’occasion de partager un budget détaillé dans la prochaine section.  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Récipiendaire** | **Budget Alloué ($)** | **Transferts à ce jour ($)** | **Dépenses à ce jour ($)** | | **PNUD** | $ 3,467,900 | $ 3,467,900 | $ 3,467,900 | | **ONU Femmes** | $ 1,032,100 | $ 1,032,100 | $ 1,032,100 | | **TOTAL** | **$ 4,500,000** | **$ 4,500,000** | **$ 4,500,000** |   Taux de mise en œuvre comme pourcentage du budget total du projet : 99%  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  *Les modèles de budget sont disponibles* [*ici*](https://www.un.org/peacebuilding/content/application-guidelines)  **Partenaires de mise en œuvre**  À combien de partenaires de mise en œuvre est-ce que le projet a transféré de l'argent jusqu'à présent ?  4  Merci d'énumérer chacun des partenaires d'implémentation et les montants transférés à chacun   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | ***Nom du partenaire de mis en œuvre*** | ***Type d*’o*rganisation (ex. Govt, s*ociété civile*, etc.)*** | ***Quel est le montant total (en dollars USD) déboursé au partenaire ?*** | ***Décrivez brièvement les activités principales menés par le partenaire (175 mots max)*** | | AFJC | Société Civile | 654,881 USD | Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l’AFJC a mené des activités suivantes dans les localités de Bangui, Bossangoa, Bouar, Boda, Carnot, Berberati, Nola, Sibut et Bangassou :  Accueil, écoute, information et orientation des populations et des victimes qui sollicitent les services des cliniques juridiques ;  Assistance juridique et judiciaire fournie par les avocats au profit des victimes VBG et autres violations de droits humains ;  Prise en charge médicale et soutien psychosocial aux victimes ;  Information des populations sur les mécanismes formels et informels ;  Appui aux règlements des différends au sein des cliniques juridiques à travers la médiation ;  Monitoring judiciaire des dossiers VBG devant les juridictions ainsi que les sessions criminelles et audiences foraines ;  Information des populations et des victimes sur les mécanismes de justice transitionnelle (CPS et CVJRR) ;  Appui aux organisations et administrations locales pour l’appropriation et la pérennisation des activités réalisées ;  Information des autorités locales sur les activités des cliniques juridiques et leur implication dans le plaidoyer en faveur le respect des droits humains et l’accès à la justice | | RONGDH | Société Civile | 53, 394 USD | En appui à l’AFJC, le RONGDH a réalisé des activités suivantes dans les localités de Bangui, Bossangoa, Bouar, Boda, Carnot, Berberati, Nola, Sibut et Bangassou :  Missions de présentation du projet aux autorités administratives et locales, d’identification des locaux pouvant abriter les cliniques juridiques, identification des ONG et associations locales dans les 9 zones du projet ;    Recrutement des consultants nationaux (formateurs des formateurs) et conceptions des thématiques de formations des cliniques juridiques en septembre 2020 ;  Organisation d’un atelier de validation des thématiques de formation conçues par les consultants nationaux ;  Organisation de huit (08) ateliers formations et de sensibilisation des relais communautaires, para juristes, autorités locales et religieuses, ONG locales et associations. | | Levier Plus | Société Civile | 193 154 USD | Levier Plus couvre les villes de ***Bouar, Berberati, Carnot et Nola*** avec pour principaux produits :  Appui au renforcement du plaidoyer auprès des institutions de l’architecture de la justice transitionnelle sur les questions de genre, des droits et besoins des femmes en matière d’accès à la justice et à la vérité et les acteurs sont formés.  Fournitures de services de prise en charge psychosociale (y compris les centres d’écoute) aux femmes et filles victimes des VBG, violences liées aux conflits, déplacées internes et autres femmes vulnérables.  Opérationnalisation des mécanismes d’alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate est opérationnel et la sensibilisation est renforcée.  Les acteurs de justice, les leaders communautaires et les femmes elles-mêmes connaissent les concepts de droits humains des femmes, leur contribution et droit d’accès aux mécanismes de justice transitionnelle. | | ONG GEPAD | Société Civile | 129 739 USD | GEPAD couvre les villes de ***Bangui, Boda et Bossangoa*** avec pour principaux produits :  Appui au renforcement du plaidoyer auprès des institutions de l’architecture de la justice transitionnelle sur les questions de genre, des droits et besoins des femmes en matière d’accès à la justice et à la vérité et les acteurs sont formés.  Fournitures de services de prise en charge psychosociale (y compris les centres d’écoute) aux femmes et filles victimes des VBG, violences liées aux conflits, déplacées internes et autres femmes vulnérables.  Opérationnalisation des mécanismes d’alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate est opérationnel et la sensibilisation est renforcée.  Les acteurs de justice, les leaders communautaires et les femmes elles-mêmes connaissent les concepts de droits humains des femmes, leur contribution et droit d’accès aux mécanismes de justice transitionnelle. Ce résultat inclus l’appui au service de prise en charge psychosociale de l’UMIRR. | | ONG IDD | Société Civile | 74 461 USD | ONG IDD couvre les villes de ***Sibut et Bangassou*** avec pour principaux produits :  Appui au renforcement du plaidoyer auprès des institutions de l’architecture de la justice transitionnelle sur les questions de genre, des droits et besoins des femmes en matière d’accès à la justice et à la vérité et les acteurs sont formés.  Fournitures de services de prise en charge psychosociale aux femmes et filles victimes des VBG, violences liées aux conflits, déplacées internes et autres femmes vulnérables.  Opérationnalisation des mécanismes d’alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate est opérationnel et la sensibilisation est renforcée.  Les acteurs de justice, les leaders communautaires et les femmes elles-mêmes connaissent les concepts de droits humains des femmes, leur contribution et droit d’accès aux mécanismes de justice transitionnelle. |   **Budgétisation sensible au genre:**  Indiquez quel pourcentage (%) du budget contribuant à l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes (GEWE) ? 37.50%  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : $ 1,687,448.94  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : $ 1,687,448.94 | |
| **Marquer de genre du projet :**  **GM2**  **Marquer de risque du projet :**  **Elevé**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») :** | |
| **Comité de Pilotage et Interactions avec le gouvernement**  Est-ce qu'un comité de pilotage actif existe pour ce projet ?  Oui  Si oui, veuillez indiquer le nombre de rencontres du comité de pilotage de projet au cours des 6 derniers mois : 1  Veuillez fournir une brève description des interactions du projet auprès du gouvernement. Merci de préciser les niveaux de gouvernement avec lesquels le projet a interagi. (275 mots max.)  Le projet a connu plusieurs interactions à travers les démembrements du Gouvernement. En effet, le Ministère de la Justice et des Droits de l’homme a piloté des réunions de coordination et de concertations qui ont nécessité l’appui des Procureurs et Présidents des neuf (9) tribunaux de grande instance (TGI) dans les zones du projet. Cet appui a été élargi aux institutions comme la CPS et la CVJRR. Le Ministère de l’intérieur et de la sécurisé publique a été accompagné à travers l’UMIRR et les forces de sécurité intérieure. Il en est de même pour les autorités administratives et locales qui ont travaillé en étroite collaboration pour l’effectivité des actions menées par les cliniques juridiques. Quant au Ministère de la promotion du Genre, au-delà de l’appui dans la réalisation d’une étude relative aux défis de l’accès des populations à la justice, les chefs des secteurs sociaux au niveau local ont assuré la coordination des actions dans la prise en charge des victimes des VBG.  Ainsi, il se dégage les bonnes pratiques et leçons à partir de cette synergie du Gouvernement, du PNUD, de l’ONU Femmes et de la MINUSCA en faveur des victimes. Enfin, la mise en œuvre du projet par des OSC nationales dont les actions ont été relayées par des structures locales et communautaires, et les médias de proximité a facilité l’exécution des activités et permis de briser les réticences de certaines victimes et réduit les risques liés à l’insécurité pour les acteurs locaux. | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par : Lucien Fidèle TOLOU, Conseiller Gouvernance et Etat de Droit PNUD, Ulrich SANDY, Chargé de Programme ONU Femmes et Joseph Aristide KADOUNO, Spécialiste Sécurité communautaire PNUD ;  Rapport approuvé par : Laurent RUDASINGWA, RRAP- PNUD  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : **Oui** | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:***

*- Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*

*- Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*

*- Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*

*- Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

*- Dans le tableau de résultats, soyez concis: vous avez 3000 caractères, incluant les espaces pour vos réponses.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

***Veuillez évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments suivant : (indiquez si l’activité est : ‘Pas commencé’, ‘commencé’, ‘partiellement complet’, ‘complété’, ‘pas applicable’)***

Le projet a entièrement intégré l’égalité des sexes dans sa mise en œuvre. Les victimes de violences basées sur le genre (hommes comme femmes) ont été assistées de manière équitable. Le plaidoyer mené à travers le projet a permis de rendre sensible au genre les mécanismes de la justice transitionnelle. Cela s’est fait ressentir à travers des actions concrètes comme le recrutement et la nomination des membres de la CVJRR (5 femmes sur 11 commissaires) et l’élaboration du manuel ‘’Genre et CVJRR’’. Il a notamment permis d’apporter une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles basées sur le genre à travers les cliniques juridiques et les centres d’écoute. Par exemple, de janvier 2020 à octobre 2021, 420 personnes (190 femmes et 230 hommes) ont été formées sur les approches genre ainsi qu’à la violence basée sur le genre (VBG) par les cliniques juridiques (PBF, 2022)[[1]](#footnote-2).

Le projet appuie techniquement et opérationnellement la CVJRR, notamment via l’organisation de 2 retraites pour assurer une compréhension commune du mandat et définir les étapes clés de son opérationnalisation. Via un contrat avec le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), des Commissaires et experts sont déployés pour accompagner la CVJRR dans ses réflexions et l’élaboration de sa stratégie d’intervention, de communication et d’investigation. L’étude sur les modalités de réparations présentée à la retraite stratégique permet d’initier des réflexions pour la définition d’un programme national de réparations.

Le 6ème sondage de perception sur la paix, la justice et la sécurité (publiée en août 2021) montre une forte demande de la population pour la justice. 57% veulent que les responsables des violences soient jugés et condamnés et 70% estiment que l’établissement de la vérité contribue à la consolidation de la paix. Il en est de même à la Cour Pénale Spéciale (CPS) (45%) et aux juridictions ordinaires (47%), 40% déclare avoir confiance dans la CVJRR et même 71% parmi les personnes ayant une bonne connaissance de ladite Commission.

L’opérationnalisation de la CVJRR a permis de lancer le processus d’élaboration du manuel ‘’Genre et CVJRR’’ qui est en cours de finalisation. Malgré le contexte sécuritaire instable et le décès de la présidente de l’Association des Femmes Juristes (AFJC), les 9 cliniques juridiques et centres d’écoute ont permis à 11431 personnes (dont 9602 femmes et filles pour la période de janvier à octobre 2021) de bénéficier de services d’aide légale, grâce à un appui spécifique sur la gestion du traumatisme et la planification.

Dans le cadre de l’exécution de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), la complémentarité entre les mécanismes et l’offre de justice, via l’appui à 8 audiences foraines, sont renforcées pour une meilleure réponse à la demande de justice des populations.

**Fournissez toute information descriptive supplémentaire relative à \*\* l'état global de mise en œuvre\*\* du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 250 mots) :**

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (limite de 550 mots):

Les résultats du 6ème sondage de perception confortent les efforts entrepris en matière de mise en place et opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle et de renforcement du système judiciaire. En effet, plus de 70% de la population déclare que le jugement et la condamnation des responsables des violences constitue un pilier fondamental pour l’établissement d’une paix durable. Seulement 25% des Centrafricains (es) estiment qu’il est possible d’avoir la paix si les responsables des violences de 2002-2003 restent impunis ; et seulement 22% estime possible d’avoir la paix si les responsables des violences depuis 2013 restent impunis.

De manière concrète, l’organisation de 8 audiences foraines des Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Berberati, Nola et Carnot dans différentes localités ont permis de matérialiser la lutte contre l’impunité à travers le traitement de 95 dossiers et le prononcé de 55 décisions judiciaires. Elles contribuent à rapprocher la justice des justiciables et à renforcer la confiance des populations dans le système judiciaire par une meilleure connaissance et une compréhension des procédures. La prestation de serment des 11 Commissaires de la CVJRR est une avancée majeure pour la justice transitionnelle en RCA, commission qui s’inscrit dans la complémentarité de la CPS et des juridictions ordinaires, et dans la mise en œuvre de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR). La population Centrafricaine exprime de fortes attentes en matière de justice qui, pour 70% d’entre eux, constitue un élément essentiel pour la construction d’une paix durable. Alors que 88% de la population se considèrent comme victimes des différents épisodes violents, les attentes vis-à-vis des mécanismes de justice transitionnelle sont particulièrement élevés.

La consolidation de la réforme du secteur de la justice à travers la PSJ, ainsi que l’accès à la justice facilité directement par le projet avec l’offre de services des cliniques juridiques et la tenue d’audiences foraines, sont des évènements visibles à un impact au-delà que sur les victimes immédiates, en renforçant la confiance dans la justice, la paix et l’Etat plus largement.

L’étude sur les modalités de réparations, qui a été conduite selon une approche participative et inclusive auprès de nombreuses associations de victimes, déplacés et retournés ainsi que les autorités nationales, a été présentée lors de la retraite de la CVJRR. Ces données complétées par les résultats du sondage de perception quant aux aspirations des victimes en matière de réparation, permettront d’enrichir les réflexions pour la définition d’un programme national de réparation répondant aux attentes et aux besoins des communautés.

En outre, l’accès à la justice de 11 431 victimes, y compris 9 602 femmes, a été facilité grâce à l’appui aux cliniques juridiques et aux centres d’écoute.

**PARTIE II: PROGRES PAR RESULTAT DU PROJET**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

**Combien de RESULTATS ce projet a-t-il ? 4**

**Résultat 1: Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes.**

**Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat** :**ON TRACK**

**Résumé de progrès :** (Limite de 350 mots)

Les meilleures performances du résultat 1 sont i) la mise en place d’un mécanisme de coordination entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS ; ii) l’élaboration de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) 2020-2024 et de son plan d’action, iii) la Loi n° 20-005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l’aide légale en RCA ; iv) la Loi N°20.009 du 07 avril 2020, portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR; v) la réalisation de deux sondages d’opinion et vi) une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée.

Les travaux de coordination et de suivi de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), cadre d’intervention stratégique pour répondre aux demandes de justice des populations, ont été réalisés dans les différents groupes thématiques. Cependant plusieurs avancées sont à noter :

Après la signature de l’arrêté interministériel portant *Création, organisation et fonctionnement des comités de coordination des acteurs de la chaine pénale au sein de chaque Tribunal de grande instance,* le projet a appuyé leur mise en place en régions, où ils jouent un rôle crucial pour renforcer la coordination et résoudre des dysfonctionnements de la chaine pénale ;

8 audiences foraines ont été organisées dans les ressorts des TGI de Berberati, Nola et Carnot, localités qui bénéficient également des activités des cliniques juridiques dans le cadre du projet ;

Suite aux violences électorales ayant conduit à la destruction de plusieurs juridictions - des exemplaires du Code de procédure pénale ainsi que des équipements et fournitures de bureau ont été remis aux tribunaux.

Les efforts pour renforcer la complémentarité entre la CPS, la CVJRR et le système judiciaire ordinaire se poursuivent. Sur le plan de la protection, des réunions de coordination entre l’Unité Spéciale de Protection des Victimes et Témoins de la CPS et les acteurs judiciaires impliqués dans l’organisation des sessions criminelles de la Cour d’appel de Bouar ont été facilitées.

A l’issue d’un processus de consultations, l’étude sur les modalités et options de réparations a été finalisée et présentée à la retraite stratégique de la CVJRR.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 350 mots*).*

Les interventions du projet sont alignées sur les principes de la Résolution 1325 à travers la promotion de la participation des femmes et de leurs rôles dans la consolidation de la paix. Les sondages de perception et l’étude sur les modalités de réparation ont accordé une attention particulière aux femmes dans la collecte des données afin d’assurer l’identification de leurs besoins spécifiques et leur prise en compte lors de la définition des interventions futures et dans le cadre du pilotage des mécanismes de justice transitionnelle.

**En utilisant le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification, fournissez une mise à jour de la réalisation des indicateurs clés au niveau du Résultat 1 dans le tableau ci-dessous**

| **Indicateurs de résultat** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.1 | Confiance accrue de la population dans la justice formelle | 58%  66% H  50% F | 47%  54% H  41% F |  |
| **Indicateur** 1.2 | Existence d’un mécanisme de coordination/ complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS | 1 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.3 |  |  |  |  |

Combien de produits sont définis sous le résultat 1 ? 3

Veuillez énumérer au plus 5 produits les plus pertinents pour le Résultat 1

* 1. Les réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains ;
  2. Les études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages ;
  3. Les options et modalités d’offre de réparations et d’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées

Pour chaque produit, et en vous basant sur le cadre de résultats du projet, indiquez l'état d'avancement relatif aux 3 indicateurs de produit les plus pertinents.

**Produit 1.1 :** les réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées aux centrafricains.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.1.1 | La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée. | 1 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.1.2 | Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel | 1 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.1.3 | Nombre d’initiatives de communication organisées sur la justice transitionnelle et les réformes (campagnes, dialogues) | 4 | 4 |  |

**Produit 1.2 :** les études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.2.1 | Nombre de sondages mises en œuvre | 7 | 6 (2 sondages sur 3) |  |
| **Indicateur** 1.2.2 |  |  |  |  |
| **Indicateur** 1.2.3 |  |  |  |  |

**Produit 1.3** : les options et modalités d’offre de réparations et d’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.3.1 | Les options et modalités d’offre de réparations et d’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées. | 1 | 1 (version non publiée) |  |
| **Indicateur** 1.3.2 | La stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR. | 1 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.3.3 |  |  |  |  |

**Résultat 2 : A travers une société civile bénéficiant d’une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **ON TRACK**

**Résumé de progrès:** (Limite de 350 mots)

L’accès à la justice demeure un défi majeur en RCA en raison de la faible présence des institutions judiciaires. Les cliniques juridiques ont été le seul service de justice disponible pour les populations pendant la récente crise de 2020. Ainsi, 9 cliniques juridiques et 9 centres d’écoute ont été soutenus par le projet pour fournir une aide légale, un accompagnement psychosocial et documenter les violations des droits humains. Les membres de l’AFJC ont bénéficié d’un accompagnement psychologique pour gérer le traumatisme et faciliter la planification des activités en souffrance.

Entre janvier et novembre 2021, 11431 personnes ont bénéficié des services des cliniques juridiques, dont 6451 bénéficiaires d’assistance psychosociale, 4980 d’assistance juridique et judiciaire et 261 décisions judiciaires ont été rendues. Depuis 2020, 17579 personnes dont 14594 femmes ont bénéficié des services des cliniques juridiques. De même, 24 formations ont été réalisées dans 8 localités auprès de 420 leaders communautaires (dont 190 femmes) quant à l’accès à la justice. Parallèlement, l’accent a été mis sur le renforcement de l’impact judiciaire des cliniques.

Les missions d’évaluation des cliniques ont relevé une grande satisfaction des populations et des bénéficiaires et une bonne coordination régionale entre tous les acteurs, y compris ceux informels. Pour améliorer la qualité de l’aide légale et harmoniser les approches, une expertise internationale est déployée auprès des 9 cliniques juridiques pour renforcer leurs capacités techniques sur la gestion opérationnelle et le traitement des dossiers.

Afin de réduire le gap entre le nombre de victimes de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) qui bénéficient exclusivement d’une prise en charge médicale ou psychosociale et le nombre de procès-verbaux de faits constitutifs de VSBG établis par l’UMIRR, le projet a contribué au lancement de la mise en fonction du service médical à l’UMIRR jusqu’ici inopérant. Garantir une première prise en charge médicale à l’UMIRR pour toutes les victimes, et non seulement celles en besoin urgent, favorisera l’accès à la justice en préservant sa volonté d’initier une démarche judiciaire et renforçant les éléments de preuves médico-légales des violences subies.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 350 mots*)*

Les femmes et les filles constituent les principales victimes des violations des droits humains, en particulier de violences sexuelles et basées sur le genre en RCA. Le projet a contribué à leur prise en charge holistique, notamment au niveau judiciaire et psychosocial, mais aussi médical afin d’apporter un accompagnement, des appuis immédiats aux victimes et la facilitation du suivi de leurs dossiers au niveau de la justice. Ces actions ont été menées à travers le renforcement des mécanismes de coordination et de référencement entre les services ainsi que l’appui aux cliniques juridiques pour leurs conseils. Ainsi, 9602 femmes ont bénéficié de service d’aide légale ; ce qui contribue à promouvoir le respect des droits humains et à la réparation immédiate des victimes.

**En utilisant le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification, fournissez une mise à jour de la réalisation des indicateurs clés au niveau du Résultat 2 dans le tableau ci-dessous**

| **Indicateurs de résultat** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 2.1 | 2 a Nombre de personnes ayant eu accès à l’aide légale et informés sur leur accès à la justice. | 27 000 H  20 000 F | 23 000  6000 H  17 000 F |  |
| **Indicateur** 2.2 | 2 b Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection | Non déterminé | Non déterminé |  |
| **Indicateur** 2.3 |  |  |  |  |

Combien de produits sont définis sous le résultat 2 ?

Veuillez énumérer au plus 5 produits les plus pertinents pour le Résultat 2

* 1. Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d’aide légale ;
  2. Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR

Pour chaque produit, et en vous basant sur le cadre de résultats du projet, indiquez l'état d'avancement relatif aux 3 indicateurs de produit les plus pertinents.

**Produit 2.1**: au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d’aide légale

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 2.1.1 | Nombre de cliniques d’aides légale opérationnelles | 8 | 9 |  |
| **Indicateur** 2.1.2 | Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l’aide légale. | 21000 | 19 307 |  |
| **Indicateur** 2.1.3 | Nombre de MoU/LoA/RPA signés avec des OSC intervenant dans le secteur | Non déterminé | Non déterminé | Non déterminé |

**Produit 2.2**: les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 2.2.1 | Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T | Non déterminé | Non déterminé |  |
| **Indicateur** 2.2.2 | Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l’expertise dans la CPS et l’appui des organisations de la société civile | 1 | 0 |  |
| **Indicateur** 2.2.3 |  |  |  |  |

**Résultat 3 : le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes.**

**Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat** : **ON TRACK**

**Résumé de progrès :** (Limite de 350 mots)

Conformément à la Loi du 7 Avril 2020 et à l’issue du processus de sélection transparent, les 11 Commissaires, dont 5 femmes, ont prêté serment le 2 juillet 2021 marquant ainsi le démarrage officiel des travaux de la CVJRR. Le projet apporte l’appui-conseil, le plaidoyer politique et l’appui opérationnel nécessaire au lancement des activités de la Commission et facilite ainsi le positionnement des Nations Unies (y compris du PBF) sur la CVJRR, la justice transitionnelle et le processus de paix.

La CVJRR a organisé deux retraites stratégiques. La première, en juillet et en interne pour le « team building » et le début de l’élaboration du Règlement Intérieur. La deuxième, organisée du 6 au 10 Septembre à Bangui, a mobilisé la Ministre de l’Action Humanitaire et de la Solidarité, ainsi que le SRSG et plusieurs ambassadeurs et représentants (Etats Unies, UE, Afrique du Sud) pour une ouverture médiatisée et marquant le lancement visible de la CVJRR comme institution autonome.

Cette retraite a vu la participation des Commissaires et experts d’autres pays (Mali, Togo, Tunisie, Gambie, Lybie, Côte d’Ivoire) permettant d’initier de nombreuses discussions thématiques (opérationnalisation, investigations, réparations, communication, etc.) et institutionnelles (complémentarité avec la CPS). Le partenariat conclu avec ICTJ permet la mobilisation de d’experts internationaux qui accompagneront techniquement la CVJRR dans l’élaboration de ses documents et outils stratégiques essentiels pour l’opérationnalisation de la Commission et le pilotage des activités quotidiennes en vue d’atteindre les objectifs assignés. Aussi, une coordination est établie avec d’autres organisations internationales désireuses d’appuyer la commission (comme le Centre pour le dialogue humanitaire).

Cependant, la CVJRR est confrontée à de nombreux défis logistiques et opérationnels (pas de bureaux et de budget autonomes). Des actions de plaidoyer sont menées par les Nations Unies et des représentations diplomatiques auprès du Gouvernement afin d’assurer le fonctionnement opérationnel de la Commission.

Le projet a appuyé l’élaboration des messages stratégiques et l’harmonisation de la fluidité de la communication avec les Commissaires. Il a également facilité la coordination et les synergies avec d’autres intervenants. Ainsi un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers regroupant le PNUD, OHCHR, ONU Femmes, le Centre pour le Dialogue Humanitaire et l’Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD) a été établi.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 350 mots*).*

La composition des membres de la CVJRR (11 Commissaires parmi lesquels 5 femmes). Le nombre quasiment équitable des hommes et des femmes au sein de la Commission met en exergue la prise en compte effective de l’égalité des sexes dans l’atteinte des résultats de cette structure en matière de justice transitionnelle. Aussi, la présidence de cette Commission, assurée par une femme constitue atout à capitaliser en ce qui concerne les rapports des sexes et la prise en compte égalitaire des besoins des femmes et des hommes dans les travaux de la Commission. Enfin, cela a permis d’inclure des dispositions spécifiques en ce qui concerne les femmes et les hommes dans la planification des différentes activités de la Commission.

**En utilisant le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification, fournissez une mise à jour de la réalisation des indicateurs clés au niveau du Résultat1 dans le tableau ci-dessous**

| **Indicateurs de résultat** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 3.1 | La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle | 1 | 0,5 (partiel) |  |
| **Indicateur** 3.2 | Taux de la population étant informée de l’existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe) | 50%  H/F | 71% |  |
| **Indicateur** 3.3 | Nombre de recommandations émanant de la CVJRR sur l’administration de la justice et la réduction de l’impunité | 10 | 0 | Jusqu’à la fin du projet, la CVJRR n’était pas opérationnelle. |

Combien de produits sont définis sous le résultat 1 ? 3

Veuillez énumérer au plus 5 produits les plus pertinents pour le Résultat 1

* 1. Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux ;
  2. Les leaders communautaires et les OSC (associations de victimes, ONG de défense des droits humains, Comités locaux de paix et de réconciliation) sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR ;
  3. Un appui technique et opérationnel est fourni pour la mise en place d’un cadre de collecte, de documentation, d’archivage et de protection des données.

Pour chaque produit, et en vous basant sur le cadre de résultats du projet, indiquez l'état d'avancement relatif aux 3 indicateurs de produit les plus pertinents.

**Produit 3.1 :** les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 3.1.1 | Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région | 12 | 13 |  |
| **Indicateur** 3.1.2 | La stratégie d’intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés | 1 | 1 |  |
| **Indicateur** 3.1.3 |  |  |  |  |

**Produit 3.2 :** les leaders communautaires et les OSC (associations de victimes, ONG de défense des droits humains, Comités locaux de paix et de réconciliation) sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 3.2.1 | 1 mécanisme de concertation CVJRR / société civile instauré et effectif | 12 réunions du mécanisme | 0 |  |
| **Indicateur** 3.2.2 | Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants | **0** | **4** |  |
| **Indicateur** 3.2.3 |  |  |  |  |

**Produit 3.3** : Un appui technique et opérationnel est fourni pour la mise en place d’un cadre de collecte, de documentation, d’archivage et de protection des données

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.3.1 | Un progiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel ; | 0 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.3.2 | Un cadre règlementaire pour la sauvegarde et l’utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus ; | 0 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.3.3 |  |  |  |  |

**Résultat 4 : les institutions de l’architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l’accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes.**

**Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat** : **ON TRACK WITH SIGNIFICAT RESULT**

**Résumé de progrès :** (Limite de 350 mots)

Plusieurs activités d’appui genre en termes de renforcement des capacités à la Commission vérité Justice Réparation et Réconciliation (CVJRR) et aux organisations des victimes et de la société civile ont été réalisées. La retraite conjointe organisée par le PNUD, MINUSCA, ONU Femmes et le Centre pour le Dialogue Humanitaire (CDH) avait permis de renforcer les capacités techniques des commissaires sur les thématiques en lien avec leur mandat ainsi que la sensibilité au genre. Celle de janvier 2022 a abouti à l’élaboration du premier rapport d’étape de la commission ainsi que son Plan de Travail Annuel de 2022. ICTJ et ONU Femmes ont appuyé le renforcement des capacités des Commissaires sur le genre. ONU Femmes et le PNUD ont appuyé l’élaboration du Logo de la CVJRR à l’issu d’un concours national conduit conjointement avec la commission.

En janvier 2022, un atelier de renforcement des capacités des acteurs de la justice organisé à Bangui durant trois jours a permis de renforcer les capacités de 50 acteurs de la justice dont les magistrats des cours d’appel de Bangui, Bouar et Bambari et les officiers de police judiciaires sur les violences basées sur le genre, les droits des femmes et leur accès à la justice.

Le partenariat conclu avec les organisations de la société civile (ONG GEPAD, IDD et Levier plus) a permis d’appuyer l’accès des victimes des violences basées sur le genre aux services de prise en charge dont l’appui psychosocial et le référencement juridique et médical à travers les centrales d’écoute et une collaboration avec le service d’appui psychosocial de l’UMIRR. Au total 3592 cas ont reçu une assistance du projet.

Le mécanisme d’alerte communautaire précoce mis en place dans toutes les zones du projet a permis de toucher plus de 28,000 personnes lors des campagnes de sensibilisation ‘’porte par porte’’ et de communication de masse. Elles ont été sensibilisées sur les VBG et autres formes de violations des droits humains. Plusieurs activités de causerie éducative sur les droits des femmes, la prévention des VBG et l’accès des femmes à la justice ont permis de renforcer les capacités de 1288 personnes dont 530 acteurs de justice (transitionnelle et formelle) les femmes et les jeunes, les leaders religieux et communautaires. Avec l’appui de la société civile notamment, l’Organisation des femmes centrafricaines (OFCA), les capacités de 900 personnes (100 par zone), dont 70% des femmes, ont été renforcées. Ces acteurs se sont engagés à promouvoir les mécanismes établis pour faciliter l’accès à la justice. Au terme de l’étude sur l’accès des femmes à la justice, un atelier de validation nationale du document final a été organisé.

Une mission de suivi-évaluation réalisée dans toutes les zones du projet a permis d’échanger avec les autorités locales, les leaders communautaires et les organisations de femmes de la période post-conflit, en vue de la capitalisation et la pérennisation des acquis du projet.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 350 mots*).*

La perspective genre, notamment, l'égalité des sexes a été intégrée de manière satisfaisante non seulement dans la conception du projet (avec le score 2 au niveau des marqueurs égalité hommes-femmes), mais aussi parfaitement dans sa mise en œuvre et ses résultats (avec score 4, de l’échelle d’efficacité des résultats genre). Des résultats satisfaisants ont également été enregistrés au niveau des produits et effets en matière d’égalité entre les sexes.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Description générée automatiquement

Figure 1: Rapport d'évaluation finale du projet, page 28.

Le projet a permis une amélioration institutionnelle en matière de participation des femmes aux mécanismes nationaux de consolidation de la paix et de résolution des conflits. La loi portant création et fonctionnement de la CVJRR est le premier texte juridique d’institutions ou structures de l’Etat à reprendre le principe de quota et c’est l’un des organes issus des recommandations de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) à avoir plus de 45% de représentativité des femmes (5 femmes sur 11 Commissaires).

La réussite du plaidoyer auprès du Gouvernement et des femmes leaders ayant abouti au respect du principe de quota a suscité une collaboration avec l’équipe de la CPS. La collaboration avec la CPS permettra de susciter des candidatures féminines pendant les recrutements de la CPS, ainsi qu’à faire un plaidoyer auprès de l’équipe de la CPS pour la sensibilité genre de leurs travaux. Le projet a permis la mise à disposition des données qualitatives et quantitatives sur l’accès des femmes à la justice à travers l’étude décrite ci-dessus.

**En utilisant le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification, fournissez une mise à jour de la réalisation des indicateurs clés au niveau du Résultat1 dans le tableau ci-dessous**

| **Indicateurs de résultat** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.1 | % des femmes dans l’architecture de justice, justice transitionnelle et CVJR | +30% | +45% |  |
| **Indicateur** 1.2 | Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle | 50% | 41% |  |
| **Indicateur** 1.3 | Connaissance des facteurs de blocage et options de remédier aux obstacles de l’accès des femmes à la justice | Oui | Oui |  |

Combien de produits sont définis sous le résultat 1 ? 3

Veuillez énumérer au plus 5 produits les plus pertinents pour le Résultat 4

* 1. Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d’égalité de genre et DH des femmes ;
  2. Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes ;
  3. Une expertise et les données requises sur l’accès des femmes à la justice transitionnelle est disponible et fourni aux parties prenantes.

Pour chaque produit, et en vous basant sur le cadre de résultats du projet, indiquez l'état d'avancement relatif aux 3 indicateurs de produit les plus pertinents.

**Produit 4.1 :** les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d’égalité de genre et DH des femmes.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 4.1.1 | Nombres d’acteurs de justice, formées sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG. | 500 | 530 |  |
| **Indicateur** 1.1.2 | % de participation de nombre des femmes, membres de la CVJRR | 50% | 45,45% |  |
| **Indicateur** 1.1.3 |  |  |  |  |

**Produit 4.2 :** les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes.

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.2.1 | Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial | 1100 | 3592 |  |
| **Indicateur** 1.2.2 | Nombre d’organisations féminines de la société civile impliquées | 10 | 10 |  |
| **Indicateur** 1.2.3 |  |  |  |  |

**Produit 4.3** : les options et modalités d’offre de réparations et d’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées

| **Indicateurs de produit** | **Indicateur de base** | **Cible de fin de projet** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements (s'il y en a)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** 1.3.1 | Disponibilité d’étude sur les violences basées sur le genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes. | 0 | 1 |  |
| **Indicateur** 1.3.2 | Connaissance des facteurs et options de remédiation aux obstacles de l’accès des femmes à la justice. | Oui | Oui |  |
| **Indicateur** 1.3.3 |  |  |  |  |

**Merci de reproduire le rapport détaillé pour chacun des résultats et les produits qui y sont associés**

**PARTIE III: QUESTIONS TRANSVERSALES**

Le projet prévoit-il d'organiser des événements au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films  Non

Si oui, indiquez combien d'événements, et pour chacun, la date approximative et une brève description, incluant les objectifs, l'audience cible et le lieu (si connu)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Titre de l'événement*** | ***Date (peut être approximative)*** | ***Lieu***  ***(Si connu)*** | ***Audience Cible*** | ***Objectifs (150 mots max.)*** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Impact Humain**

Cette section s'intéresse à l'impact humain du projet. Indiquez le nombre de parties prenantes clés du projet, et pour chacune, décrivez brièvement :

i. Les défis auxquels elles faisaient face avant le début du projet

ii. L'impact du projet sur leurs vies

iii. Partagez, si possible, une citation ou un témoignage d'un représentant de chacune des parties prenantes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Partie Prenante** | **Quels étaient les défis auxquels elles faisaient face avant le début du projet (350 mots max)** | **Quel est l'impact du projet sur leurs vies (350 mots max)** | **Partagez, si possible, une citation ou un témoignage d'un représentant de chacune des parties prenantes (350 mots max)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

En plus de l'impact spécifique aux parties prenantes décrit dans les questions précédentes, vous pouvez utiliser cet espace pour décrire tout autre impact humain du projet. (650 mots max) :

Les résultats du 6ème sondage de perception confortent les efforts entrepris en matière de mise en place et opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle et de renforcement du système judiciaire. En effet, plus de 70% de la population déclare que le jugement et la condamnation des responsables des violences constituent un pilier fondamental pour l’établissement d’une paix durable[[2]](#footnote-3). Seulement 25% des centrafricains (es) estiment qu’il est possible d’avoir la paix si les responsables des violences de 2002-2003 restent impunis ; et seulement 22% estiment possible d’avoir la paix si les responsables des violences depuis 2013 restent impunis.

La prestation de serment des 11 Commissaires (donc 5 femmes) de la CVJRR est une avancée majeure pour la justice transitionnelle en RCA. Cette commission s’inscrit dans la complémentarité de la CPS et des juridictions ordinaires, et dans la mise en œuvre de l’Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR). La population centrafricaine exprime de fortes attentes en matière de justice. Pour les 70% d’entre de cette population, la justice constitue un élément essentiel pour la construction d’une paix durable. Il faut rappeler que, 88% de la population se considèrent comme victimes des différents épisodes violents que le pays a connus. Ce qui justifie davantage les attentes vis-à-vis des mécanismes de justice transitionnelle qui sont particulièrement élevées.

La consolidation de la réforme du secteur de la justice à travers la PSJ, ainsi que l’accès à la justice facilité directement par le projet avec l’offre de services des cliniques juridiques et la tenue d’audiences foraines, sont des évènements et actions visibles dont les impacts vont au-delà de l’appui aux victimes immédiates. Ils ont permis de replacer la confiance des populations dans la justice, d’entretenir la paix et la quiétude sociale et renforcer l’Etat de droit.

L’étude sur les modalités de réparations qui a été conduite selon une approche participative et inclusive auprès de nombreuses associations de victimes, déplacés et retournés ainsi qu’au niveau des autorités nationales, a été présentée lors de la retraite de la CVJRR. Ces données complétées par les résultats du sondage de perception quant aux aspirations des victimes en matière de réparation, permettront d’enrichir les réflexions pour la définition d’un programme national de réparation répondant aux attentes et aux besoins des communautés.

En outre, l’accès à la justice de 11 431 victimes, y compris 9 602 femmes, a été facilité grâce à l’appui aux cliniques juridiques et aux centres d’écoute.

Vous pouvez également joindre un maximum de 3 ﬁchiers dans diﬀérents formats (ﬁchiers image, powerpoint, pdf, vidéo, etc.) et 3 liens à des ressources web pour illustrer l'impact humain du projet [OPTIONELLE]

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  Des missions de suivi et évaluation ont été conduites auprès des cliniques juridiques afin d’évaluer les capacités techniques des organisations et la qualité des services rendus aux populations.  Plusieurs réunions de coordination ont été également organisées entre les agences d’exécution du projet pour faire un bilan régulier sur la mise en œuvre du projet.  Les interventions du projet sont discutées lors des réunions des groupes thématiques de la PSJ, permettant d’assurer leur pertinence et la cohérence avec les priorités nationales et de développer des synergies avec d’autres partenaires.  La réunion du Comité de Pilotage de la PSJ est en cours de préparation. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? OUI  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? OUI  Le rapport du 6ème sondage de perception organisé en décembre 2020 a été finalisé et présenté officiellement en août. Il a été mené entre le 23 novembre et le 25 décembre 2020 dans 13 préfectures et à Bangui auprès de 5 297 personnes représentatives de l’ensemble de la population centrafricaine. Ce 6ème sondage s’est focalisé sur le processus de justice transitionnelle et les mécanismes mis en place dans le cadre de l’Accord de Paix, notamment à travers des questions spécifiques quant au sentiment de confiance dans la CPS, la CVJRR, le système judiciaire ordinaire. Elle a également pris en compte la perception du rôle de ces mécanismes dans les efforts de consolidation de la paix, le sentiment de victimisation et les aspirations des victimes en matière de réparations.  On note qu’un 7ème sondage était prévu lors du mois de novembre 2021, mais, il n’a pu pas avoir lieu à cause de la situation sécuritaire – en termes d’accès ainsi que pour ne pas mettre à risque les enquêteurs et personnes sondées. |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ?  NON | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : 145 000 USD.  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* :  Les termes de référence pour le recrutement de deux consultants dont un international et un national ont été partagés avec la Coordination du Secrétariat du PBF en RCA durant la période de ce rapport. A date, l’évaluation finale du Projet est disponible et le rapport de cet important exercice a été validé par les différents acteurs. |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($) :  **Pour études de perception :**  **MINUSCA (SCIPI) : 100 000 USD**  Equipe d’experts des Nations Unies sur l’Etat de droit et sur les violences sexuelles liées au conflit : **100 000USD**  Etats-Unis : **235 000 USD**  Suisse : Contribution par la mise à disposition d’abord d’une P2 de l’expert pool suisse (2019 – 2021) puis d’une JPO (Expert.e justice transitionnelle) pour un cout estimé de **200 000 USD/an**, à partir de janvier 2022.  Union Européenne : **139 000 USD** d’appui budgétaire au secteur de la Justice pour la mise en place des mécanismes de l’aide légale.  ONU Femmes : **30 000 USD** pour réaliser une étude sur les lois discriminatoires à l’accès des femmes à la justice.  ONU SIDA : **44 600 USD** dans le cadre de l’enveloppe pays a contribué aux efforts du projet.  MINUSCA DDH/OHCHR : Fonds Programmatiques estimés à **300 000 USD** pour l’appui à la CVJRR à partir de début 2022 (tbc). |
| **Durabilité :** Le projet a-t-il un plan de sortie explicite ? Veuillez décrire les mesures prises pour assurer la pérennisation des acquis de la consolidation de la paix au-delà de la durée du projet (limite de 350 mots)  La conception de l’intervention comprenait une stratégie de durabilité et de sortie appropriée. Le Ministère de la Justice qui assure le leadership des groupes de travail thématiques la CVJRR, les cliniques juridiques et les centres d’écoutent représentent, l’architecture nationale d’appropriation et de pérennisation des acquis du projet. Les initiatives développées ont énormément contribué à l’amélioration et au renforcement des capacités nationales en matière de justice transitionnelle. De nombreux appuis financiers, techniques et matériels ainsi que plusieurs formations thématiques ont été assurés par le projet pour rehausser les capacités des acteurs nationaux en vue de garantir la durabilité des interventions et de capitaliser sur les acquis. | |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires ? (Limite de 1500 caractères)  Le démarrage tardif de la CVJRR a entrainé un retard dans la mise en œuvre de certaines activités du projet, en dépit de l’extension sans cout jusqu’à janvier 2021.  Au vu de la sensibilité de la mission de la CVJRR et de la clôture du financement du PBF (en janvier), il était nécessaire de développer un projet conjoint des Nations Unies qui couvrirait la durée du mandat de la Commission et permettrait aux PTF de s’engager dans la durée. A cet effet, une personne ressource du PNUD – RDC a été déployée à Bangui pour appuyer l’élaboration d’un document de projet conjoint (avec OHCHR et ONU Femmes), en consultation avec les autorités nationales.  Pour éviter la dispersion des ressources techniques et financières, et renforcer les synergies, un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers qui viennent en appui à la CVJRR est établi (PNUD, OHCHR, ONU Femmes, Centre pour le Dialogue Humanitaire, IFJD). Ce mécanisme est complémentaire au groupe thématique de la PSJ et des réunions mensuelles des PTF sur la justice.  Par ailleurs, la clôture de ce projet marquera la fin de l’appui des Nations Unies aux cliniques juridiques, qui pourtant constituent souvent les portes d’entrées les plus accessibles pour les populations en matière d’assistance juridique et judiciaire | |

1. Rapport d’évaluation finale du projet, page 28. [↑](#footnote-ref-2)
2. [↑](#footnote-ref-3)